



Monsieur mon Frere,

Escrivant a S. A. du Traicté a faire entre
Elle et S. M. d'Esp. sur les propositions touchant
l'exécution des traictés du 8 Janvier et 27 Fev. 47.
notamment au regard de los changes du Marquisat je
n'ay voulu meinger a mon devoir de me débouter
plus particulièrement sur ce subiect, avons, pour les in-
terests de nostre Maistrs. Vous savez que ces aff^{es}
ont esté maniez par M. kn. et depuis negociées par B
son parent; Tous deux ont eu raison de s'excuser la
corda massiman^{to} post vulneratum causam, et di-
cam Principem; mais il est question de se sortir avec
honneur, comme on peut, et non pas comme on veut, et
tous ces desbris ce que le temps nous donne presentent
a sçavoir sçavoir a S. A. les biens siens, qui estoient
destinez pour servir a los changes du Marquisat, lui faire
toucher 500^l francs parables en 2 fois, 200^l aussitost
après la conclusion et signature dud. Traicté et les 300^l
trois mois après lad. signature et une rente ann^{lle} de 80^l florins
par an. en quoi M. l'Ambassadeur dit avoir compris tout ce qui
regardoit le Marq^t et avoir excédé l'ordre de S. M. de 20^l
pour appaisement et extinction de toutes les difficultés,
voulant dire qu'il dit omnia nichil excuset, et que les passés
a esté aussi bien compris que l'advenir. au regard qu'il y auroit
une contradiction de s'obliger une rente de 80^l qui devroit
avoir cours dès la signature du traicté et la faire retrograder
pour 2 autres ans excédés.

Voici

Voici comment edict vres demours d'accord
 avec S. A. et de la mesme facon S. A. Madam
 sa Mors dit l'avoir compris. quod tibi in auron
 dies. Le noia donc principal gist en la diffi-
 culte des ransses de combes. cest adire 160 U £.
 Pour nous il s' faut tenir a l'ordre que S. A. nous a
 donne. Mais pour vous parler franchement je ne
 ponne pas qu'on le puisse faire exceder l'offe quel
 a fait et si S. A. se veut voidir sur ce point justi-
 ms au l'endement de 2500 quatre vingt mille
 francs que nous gagnons *Socraticum illud nihil in ni-*
hilum. Nemp. Contrahentium aneps quod amodo nse
 satis explorata est conditio. S. A. se peut resour un occa-
 sion de plainte et un pretexte de justice contre l'Espagnol mais
 si ce difference ne s'accomode il ne gagnera que de la perte. Et
 je crains qu'on ne considere pas assez le TEMPS qui se coule & che-
 neuna cosa nuoc tanto al tempo che il tempo. En tout cas vau-
 droit il mieux de dire que le Marquisat vau le davantage et de
 mande quelq. Tons ou somme d'argent que d'insister sur la restitu-
 tion de la rente. Si S. A. sut ^{accommoder} condiscorde a faire ~~de l'argent~~ edict
 rent il y a un ^{an} elle sut gagner ^{dans cest} cest temps la cest adire 80 U £. et puis
 est a considerer qu'on a traites ^{dans cest} litigios qu'on ne pouvoit donner
 ny accepter de laquelle controverses nos pens pouvoient se des-
 voient estre mieux informez que les Espagnols; qu'on se soit deussi
 de la partie, qu'on possedoit; qu'on ait pressé avec instance la
 decision, que je ne dis pas de ces controverses, ^{injustes} au lieu qu'on eust pu con-
 venir plus facilement si on nous eust commandé de accorder l'affaire de la sor-
 tes; que led. Traicté de Munster par les mesmes de dix mois apres la ratifica-
 tion de la Paix. En somme, selon ^{son} l'advis, quel n'a pas tenu a dire qu'on n'avoit
 fait es qu'on a pu. qu'on voullit prendre pour assurance de sa candeur
 de son pied dont il marche quel aduons de jurs vres de s'ajarduit en tel estat

+ S. A. aura affaire
 avec un adversaire trop
 disproportionné. hoc
 est subula lion. m. xci
 p. 22 v. 15.

laquelle est a cachet volant.
 si vous croyez quel n'est pas necess
 voyez moi la ~~voies~~ mais
 15 v. 15 p. 22 de m. m. m. m. m. m.

quel n'est plus en son pouvoir de mecher par dessus ce qu'il a offert
de quans nouvelles instances ^{luis} pourroit tourner a ~~vous~~ vous et rui-
not. Il vous plaira pour ces raisons & d'autres que S. A. vous
parle de cet aff. l'adversité qui y a crû d'ice si l'affaire vient
à être délayé que le temps pourra apporter beaucoup de
changement au dommage. On croit que le R. Esp. a un
fils Espagnol qui se venoit à marcher vouldroit nous les
difficultés. Il s'est sçeu que le successeur ou les Administrat
n'avoient point ce qui a été f. Surtout j'ay peu de voir
leir monage & que je vous mande sans faul voir n'avez plus

Je suis ^{de} plusieurs interpellations des uns & d' d. Pour
Conclusion j'ay rapporté ces que j'ay mis à S. A. dans mon
mande & l'ay sur de vos bonnes graces demandant

Responser me fero

Je suis de vous & de tout
factions sans & sans
D. de Willem

513 de l'iso a la Haye

Mad. la Pr. de Hochsols est allée du mal de rates comme voir. Sçavez
Elle a fait pour Matsums de la venir voir. Et quelle fit et la durent. de sorte que
ss sentoit fort soulager. Elle dit donc à madame quelle ne vouldoit parler
je allai. Elle me demanda me content de affaires de Montfort. J'ay dit
que j'en sçavois rien. Car comme vous sçavez. Nous avons es mal que nous
ne faisons pas les choses par conseil et mutuelles confiances comme on fait
ailleurs. Un us que sibi vult separer. Or elle me dit en Confiance que nous
avons à nous donner garde pour les bons d'ice Herman de Biquet est
asc. Il s'en sçavoit de ce que ces biens estoient bons d'ice Herman de Biquet est
faisoit rien. mais ce me dit elle je n'entends pas que je face aucun rapport
moi. Je lui rephiquai que j'en serois ad. A. mais que j'ay sçeu que le plus
grand esclairement. Elle me dit que j'ay sçeu de ces un d'ice conseil. Elle
me a dit ad. A. en chambre de Comptes et que je m'informasse de lui de ces
affaires. Il me sembloit que j'ay avoit que les matous cachés la dessous. Je
dis cela pour madame sçavoir, mais n'entends pas ce que je ne pro-
dient de nous d'avantage. Il s'en sçavoit en bêtise et s'entend de nous sçavoir
sçavoir de ce d'ice ou elle se sçavoit pour nous un peu de
pate la rature de ces bons la bêtise de sçavoir. Nous voyez que ce sont
de ces choses chatouilles. Je vous le pour a propos de nous a S. A. #

Domino
de Jarlicham

